

**Aux partenaires
des métiers du bâtiment et du génie civil**

Madame Monsieur,

Une nouvelle épreuve, aussi imprévisible qu'exceptionnelle, touche de plein fouet les entreprises du gros œuvre et du second œuvre neuchâtelois. Aux coûts des mesures sanitaires qui pèsent depuis un an au bas mot s'ajoutent maintenant des hausses soudaines, imprévisibles et hors du commun des prix des matériaux de construction annoncées par les fournisseurs et qui concernent, depuis le 1^{er} avril écoulé :

- **Matériaux d'isolation EPS/XPS : + 19 % à + 22 %**
- **PVC : + 28 %**
- **PE : + 24 %**
- **Profilés ALU : + 9 %**
- **Panneaux en bois OSB : + 26 %**
- **Panneaux en bois 3-plis : + 7 %**
- **Charpente et bois lamellé collé blc : + 30 %**
- **Fibre de bois : + 6 %**
- **Tuyaux de canalisation et de drainage : + 10 %**
- **Tubes de protection de câbles : + 8 %**
- **Aciers d'armatures : + 18% à + 25%.**

De plus, la spirale des hausses sur les matières premières, notamment les styrènes, le métal, la fonte, le bois ainsi que l'époxy semble aujourd'hui impossible à juguler ! Les délais de livraison de matériaux standards comme les carreaux de plâtre, certains produits en bois ou d'isolation subissent des retards importants et inhabituels.

Cette situation affecte toutes les entreprises neuchâteloises membres de nos associations et nous tirons la sonnette d'alarme. De telles augmentations échappent à toute prévision. Pour les prendre en compte, **nous vous serions reconnaissants de rendre possible la négociation des prix déposés et concernés par ces hausses extraordinaires, ceci malgré toutes les conditions générales ou particulières qui ne le prévoiraient pas ou l'excluraient dans les contrats d'entreprises.**

Pour votre information, les contrats qui sont soumis par exemple à la norme SIA-118, l'article 59 donne droit à l'entrepreneur à une rémunération supplémentaire lorsque des circonstances extraordinaires, impossibles à prévoir ou exclues par les parties, empêchent ou rendent difficiles à l'excès l'exécution de l'ouvrage. Ce qui est le cas manifestement aujourd'hui.

Comme pour tous les effets de la crise sanitaire inédite que nous connaissons, nous savons pouvoir compter sur la résolution d'éventuels problèmes par la discussion et la négociation, dans un esprit constructif et responsable. Dans ce contexte consensuel, l'entrepreneur aura la tâche de documenter la variation du prix revendiquée ; un devis actualisé sera ainsi remis au Maître d'ouvrage. Plus que jamais, nous souhaitons que des solutions pragmatiques puissent être proposées entre les Maîtres d'ouvrage, les Directions techniques, les Architectes, les Ingénieurs et les entreprises membres de nos associations faîtières.

Nous demeurons à votre entière disposition pour tout complément utile et vous présentons, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

FNSO

FNE

Le Président et la secrétaire

Le Président et le secrétaire



Philippe Bauer et Sylvie Douillet

Olivier Haussener et Jean-Claude Baudoin

Boudevilliers et Colombier, avril 2021